

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-053**

**Séance du 13 décembre 2018**

**Avis sur 10 listes d'espèces déterminantes ZNIEFF élaborées au cours  
de l'année 2018 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Conformément aux modalités établies au cours de la plénière du 07 juin 2018, le CSRPN a examiné les travaux des référents ZNIEFF mobilisés au cours de l'année 2018 pour contribuer à l'élaboration de dix listes d'espèces déterminantes, lors de la séance du jeudi 13 décembre 2018.

Les propositions de listes d'espèces déterminantes n'ayant pas suscité d'objection ou de modification de la part des membres de l'instance, les listes d'espèces déterminantes suivantes ont été validées à l'unanimité des présents :

- Amphibiens de la zone biogéographique continentale du massif central ;
- Rhopalocères et zygènes de la zone biogéographique continentale du massif central ;
- Orthoptères de la zone biogéographique continentale du massif central ;
- Oiseaux de la partie la zone biogéographique continentale du massif central ;
- Flore vasculaire – partie Est de la zone biogéographique continentale (plaine rhodanienne) ;
- Mammifères – partie Est de la zone biogéographique continentale (plaine rhodanienne) ;
- Chiroptères – partie Est de la zone biogéographique continentale (plaine rhodanienne) ;
- Amphibiens – partie Est de la zone biogéographique continentale (plaine rhodanienne) ;
- Reptiles – partie Est de la zone biogéographique continentale (plaine rhodanienne) ;
- Oiseaux – partie Est la zone biogéographique continentale (plaine rhodanienne).

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

